



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2020-014

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2020

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87

87-2020-01-28-003 - Arrêté portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'une pisciculture à des fins de valorisation touristique, plan d'eau situé au lieu-dit Mazerollas, commune de Compreignac et appartenant à Mme Michèle ANDRE et M. Jean-Luc AURIBAUT (2 pages)

Page 3

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2020-01-21-009 - décision directeur EMESD portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un éducateur technique spécialisé (3 pages)

Page 6

Direction Départementale des Territoires 87

87-2020-01-28-003

Arrêté portant dérogation à l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'une pisciculture à des fins de valorisation touristique, plan d'eau situé au lieu-dit Mazerollas, commune de Compreignac et appartenant à Mme Michèle ANDRE et M. Jean-Luc AURIBAULT

**ARRÊTÉ PORTANT DEROGATION À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JUILLET 2014
AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UNE PISCICULTURE A DES FINS DE VALORISATION
TOURISTIQUE SUR LA COMMUNE DE COMPREIGNAC**

Le préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 17 juillet 2014 désignant Madame Michèle ANDRE et Monsieur Jean-Luc AURIBAUT à exploiter une pisciculture à valorisation touristique en tant que nouveaux propriétaires du plan d'eau n°87002166 situé à « Mazerollas », sur la commune de Compreignac ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2018 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Didier BORREL, directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2020 portant subdélégation de signature à Monsieur Eric HULOT, chef du service eau, environnement, forêt ;

Vu la demande de dérogation déposée le 15 janvier 2020 par Madame Michèle ANDRE et Monsieur Jean-Luc AURIBAUT concernant l'autorisation de procéder à la vidange de leur plan d'eau au lieu-dit « Mazerollas »;

Considérant que les eaux de vidange se rejettent dans un dispositif de décantation réalisé dans le cadre de l'arrêté préfectoral visé ci-dessus ;

Considérant la présence de Monsieur Flaujac, pisciculteur professionnel sur le site ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Michèle ANDRE et Monsieur Jean-Luc AURIBAUT sont autorisés à vidanger leur plan d'eau n° 87002166, situé au lieu-dit « Mazerollas », sur la commune de Compreignac.

Article 2 : La vidange se déroulera la semaine 6, à compter du 3 février 2020. Celle-ci devra être progressive afin d'éviter tout impact sur le milieu. La date prévisionnelle de la pêche est fixée au 9 février 2020.

Article 3 : Cette opération de vidange peut faire l'objet d'une surveillance de la part d'agents de contrôle.

Article 4 : La présente dérogation a une validité ponctuelle pour cette opération.

Article 5 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le maire de la commune de Compreignac pour affichage dès notification.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Bellac et Rochechouart le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne, le commandant du groupement de gendarmerie, les agents visés à l'article L216-3 du code de l'environnement et le maire de la commune de Compreignac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au permissionnaire.

Limoges, le 28 janvier 2020

P/Le préfet
P/Le directeur,
Le chef du service eau, environnement, forêt

Eric HULOT

Prefecture de la Haute-Vienne

87-2020-01-21-009

décision directeur EMESD portant ouverture d'un concours
pour le recrutement d'un éducateur technique spécialisé

*décision directeur EMESD portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un éducateur
technique spécialisé*

Etablissement Médico Educatif et Social Départemental
- E.M.E.S.D. -

I.M.E.

1, avenue de la République -BP 31-

87170 - ISLE

☎: 05.55.01.50.24

☎: 05.55.05.10.92

CODINFO : O:\C1 - RECRUTEMENT\1- Fonctionnaires\1- Concours\ETS\2019_2020\Publication concours\Décision concours ETS 2020.doc

S.E.S.S.A.D.

14, rue Théodore Bac

87100 - LIMOGES

☎: 05.55.79.86.65

☎: 05.55.77.71.93

DECISION N° 2020/14

LE DIRECTEUR

- . VU la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et constituant le titre I du statut général des fonctionnaires ;
- . VU la Loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . VU la Loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- . VU le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- . VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des assistants socio-éducatifs, des conseillers en économie sociale et familiale, des éducateurs techniques spécialisés, des éducateurs de jeunes enfants et des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière ;
- . VU la vacance d'un poste d'éducateur technique spécialisé à l'EMESD ;
- . VU le résultat infructueux de la publication à la mutation parue sur le site de l'ARS en date du 19 novembre 2019 ;

DECIDE

Article 1 : Un concours sur titres pour le recrutement d'un éducateur technique spécialisé est ouvert en vue de pourvoir un poste à l'EMESD.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions prévues à l'article 4-2 du décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant statut particulier du corps des éducateurs techniques spécialisés de la fonction publique hospitalière.

Article 3 : Les demandes d'admission à concourir devront être adressées à :

Monsieur le Directeur de l'EMESD – 1 avenue de la République – 87170 ISLE.

Les candidatures doivent être postées, le cachet de la poste faisant foi, avant le 12 février 2020.

A l'appui de leur demande, les candidats devront joindre un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre, une lettre de motivation, une copie des diplômes, une copie de la carte d'identité, un état signalétique des services militaires (ou pièce attestant de la situation au regard du service national), et un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3).

Article 4 : Le Directeur de l'EMESD est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Isle, le 21 janvier 2020.

Le Directeur,
Dominique BOUCHER.



Détail du concours

Date de parution	20-01-2020
Filière :	Filière Socio-Educative
Corps de métier:	EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE
Catégorie	A
Grade :	Educateur technique spécialisé
Lieu(x) :	EMESD
Nombre de postes offerts par établissement :	1
Date du concours :	12-03-2020
Type de Concours :	sur titre
Conditions de candidature	Etre titulaire du diplôme d'éducateur technique spécialisé ou équivalent.
Date limite de candidature :	12-02-2020
Adresse d'envoi des candidatures :	EMESD 1 avenue de la République 87170 ISLE
Pièces à fournir	Lettre de motivation, CV, diplômes, carte d'identité, permis de conduire, état situation militaire, casier judiciaire bulletin n°3.

Accès aux sites régionaux

Sélectionnez un site

[Retour sur le site national](#)

EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

19/11/2019

EMESD - 1 avenue de la République - 87170 ISLE

Educateur Technique Spécialisé

Vos missions:

Accompagnement d'enfants ou adolescents en situation de handicap (déficience légère avec ou sans troubles associés) sur l'IME, en ateliers, en immersions et en Unité d'Enseignement Externalisée.

Catégorie:

A

Type du contrat:

Mutation

Date de disponibilité souhaitée:

01/01/2020

Intéressé(e)?

Les candidatures comprenant Lettre de motivation, CV, trois dernières fiches de notation, diplômes, carte d'identité, permis de conduire, casier judiciaire (bulletin n°3). sont à adresser avant le 31/12/2019 à :

M. Dominique BOUCHER, Directeur (emesd@emesd87.fr)

EMESD - 1 avenue de la République - 87170 ISLE

(Chaque candidature sera traitée dans la plus stricte confidentialité.)

Retour

Accès aux sites régionaux

Sélectionnez un site

[Retour sur le site national](#)